



## **Communiqué de presse**

### **Le gouvernement exclut les enfants autochtones hors réserve, métis et non-inscrits, dans sa nouvelle loi sur la protection de l'enfance**

**Le 28 février 2019** (Ottawa, Ont.) – Le Congrès des peuples autochtones est outré du fait que le gouvernement fédéral exclut les enfants autochtones hors réserve, métis et non inscrits de sa nouvelle loi sur la protection de l'enfance. Aujourd'hui, le ministre des Services aux Autochtones a présenté une loi intitulée *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Cet acte élaboré avec seulement trois des cinq organismes autochtones nationaux, sans le CPA, méconnaît les besoins et intérêts particuliers des enfants des Indiens hors réserve, des Indiens non inscrits et des Métis de l'ensemble du Canada.

L'enquête nationale auprès des ménages 2011 a révélé que plus de 1800 enfants des premières nations de moins de 14 ans sans statut d'Indien inscrit vivaient en famille d'accueil et que 7 400 autres enfants des premières nations hors réserve vivaient en famille d'accueil. Ensemble, ces personnes forment la majorité du total de 11 700 enfants des premières nations en famille d'accueil. Le sondage aussi dévoilé que 1800 enfants métis de moins de 14 ans vivaient en famille d'accueil.

« Le gouvernement fédéral est responsable de tous les enfants autochtones ; malgré tout, il crée des distinctions, divise et discrimine les enfants et les jeunes autochtones vulnérables, déclare le chef national Robert Bertrand. Nous faisons tout pour collaborer avec ce gouvernement, pour garantir l'inclusion des enfants hors réserve et non inscrits, mais le gouvernement méconnaît nos préoccupations. » Depuis que le gouvernement a exclu le CPA de la Réunion d'urgence sur les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse de janvier 2018, le Congrès a à maintes reprises communiqué avec Services aux Autochtones Canada pour participer à ces discussions.

« Ce gouvernement a toujours exclu nos commettants de la collaboration en matière de lois fédérales qui touchent les vies et le bien-être de nos enfants », déclare Lorraine Augustine, cheffe et présidente du Conseil autochtone de la Nouvelle-Écosse. Ils négligent les jeunes et les enfants hors réserve et non inscrits qui vivent hors réserve. Des lois comme celle-là ne feront que marginaliser davantage nos familles. »

Le 28 février 2019, devant le comité permanent des affaires autochtones et du Nord, la ministre Carolyn Bennett a répondu au parlement au sujet de l'exclusion du CPA de l'élaboration collaborative des lois par son gouvernement. La ministre a déclaré que, « d'un océan à l'autre, nous avons essayé d'être aussi inclusifs que possible... »

La cheffe Augustine contredit la déclaration de la ministre : « Nous avons demandé que le CPA et ses affiliés provincial et territorial, comme représentants de titulaires de droits, jouent un rôle dans l'élaboration des lois qui touchent nos commettants, mais le gouvernement refuse toujours de travailler inclusivement ».

- supplément -

« Tous les enfants autochtones devraient bénéficier de la loi sur la protection de l'enfance du présent gouvernement, sans discrimination fondée sur le statut ou le lieu de résidence », dit le chef national Robert Bertrand. Le jugement CPA Daniels 2016 établit que le gouvernement fédéral est responsable des Métis et des Indiens non inscrits, ce qui inclut nos enfants.

Le jugement unanime de la Cour suprême du Canada 2016 dans Daniels c. Canada marque une victoire décisive pour le CPA, car elle stipule que les Métis et les Indiens non inscrits relèvent de la compétence et de la responsabilité fiduciaire du gouvernement fédéral. Comme stipulé dans le jugement Daniels, « [les Métis et les Indiens non inscrits] sont privés des programmes, des services et des avantages immatériels reconnus essentiels par tous les gouvernements ». Le Congrès demande que tous les enfants autochtones aient accès aux programmes et services fédéraux sans discrimination.

- ### -

***Pour fixer une entrevue avec un média, veuillez contacter:***

Jessica Dawson, adjointe administrative  
613-747-6022  
[j.dawson@abo-peoples.org](mailto:j.dawson@abo-peoples.org)